

CONSEIL DE TERRITOIRE

Compte-rendu sommaire

Séance du 13 décembre 2022

Le Conseil de Territoire, légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Territoire, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de Monsieur Patrice BESSAC

La séance est ouverte à 19h00

Etaient présents :

M. Mohamed AISSANI, M. Rafik ALOUT, Mme Nadia AZOUG, M. Laurent BARON, M. Stephan BELTRAN, M. Fouad BEN AHMED, Mme Murielle BENSAÏD, M. Patrice BESSAC, Mme Michelle BONNEAU, M. Smaila CAMARA, M. Jean-Marc CHEVAL, M. François DECHY, Mme Catherine DEHAY, M. Luc DI GALLO, Mme Christine FAVE, M. Frédéric FIOLETTI, M. Richard GALERA, Mme Monique GASCOIN, M. Florent GUEGUEN, M. Stephen HERVE, Mme Anne-Marie HEUGAS, Mme Haby KA, M. AbdelKrim KARMAOUI, M. Patrick LASCOUX, Mme Christelle LE GOUALLEC, M. Jean-luc LECOROLLER, Mme Julie LEFEBVRE, Mme Alexie LORCA, M. Tristan MARTIN-TEODORCZYK, M. Bruno MARTINEZ, M. Amin MBARKI, M. Tobias MOLOSSI, M. José MOURY, M. Jean-Claude OLIVA, M. Lionel PRIMAULT, M. Bruno REBELLE, Mme Chanaz RODRIGUES, Mme Julie ROSENCZWEIG, M. Abdel-Madjid SADI, M. Olivier Onur SAGKAN, M. Olivier SARRABEYROUSE, Mme Samia SEHOUANE, M. Olivier STERN, Mme Cécile TRBIC, Mme Emilie TRIGO, Mme Lisa YAHIAOUI.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

M. AMELLA (pouvoir à M. LASCOUX), Mme TERNISIEN (pouvoir à Mme KA), M. BENHAROUS (pouvoir à M. STERN), M. BIRBES (pouvoir à Mme BONNEAU), Mme CALAMBE (pouvoir à Mme LE GOUALLEC), Mme CELATI (pouvoir à Mme BENSAÏD), M. CHESNEAUX (pouvoir à M. GALERA), Mme DE RUGY (pouvoir à M. OLIVA), Mme FABRIS (pouvoir à Mme RODRIGUES), M. GORY (pouvoir à Mme TRBIC), M. JAMET (pouvoir à M. BELTRAN), M. KERN (pouvoir à M. MBARKI), Mme KONE (pouvoir à M. BARON), M. LAMARCHE (pouvoir à M. MOURY), Mme LE GOURRIEREC (pouvoir à M. GUEGUEN), Mme LE PROVOST (pouvoir à Mme HEUGAS), Mme MORANNE (pouvoir à Mme YAHIAOUI), Mme NICOLLET (pouvoir à M. DI GALLO), M. PRUVOST (pouvoir à Mme LEFEBVRE), M. BARTHOLME (pouvoir à M. CHEVAL).

Etaient absents excusés :

Mme ABOMANGOLI, Mme BERLU, M. COULIBALY, M. DI MARTINO, Mme DUPOIZAT, M. GUIRAUD, M. JOHNSON, Mme KEITA, Mme KERN, M. LE CHEQUER, M. LOISEAU, Mme MAZE, M. MONOT.

Secrétaire de séance : Smaila CAMARA

* *

Se référant au **procès-verbal du Conseil de Territoire du 15 novembre 2022**, le Président demande aux conseillers s'ils souhaitent faire des observations. Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*
* *

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Le Président a donné communication des actes signés en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

*
* *

CT2022-12-13-1

Objet : Composition et désignation des administrateurs du Conseil d'Administration de l'OPH Est Ensemble Habitat

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 67

FIXE le nombre des administrateurs d'Est Ensemble Habitat à voix délibérative à trente-trois dont vingt-trois sont désignés par la collectivité de rattachement.

APPROUVE la désignation au sein du conseil d'administration d'Est Ensemble Habitat

1) en tant qu'élus de la collectivité de rattachement, des conseillers de territoire :

Pour l'Etablissement public territorial Est Ensemble :

Patrice BESSAC, Président

José MOURY, vice-Président

Pour la commune de Bagnolet :

Tony DI MARTINO, maire

Anne DE RUGY, conseillère de Territoire

Pour la commune de Bondy :

Rafik ALOUT, conseiller de Territoire

Christelle LE GOUALLEC, conseillère de Territoire



Jean-Marc CHEVAL, conseiller de Territoire
Cristel FABRIS, conseillère de Territoire

Pour la commune de Bobigny :
Mohammed AISSANI, conseiller de Territoire

Pour la commune de Montreuil :
Florent GUEGUEN, conseiller de Territoire
Stephan BELTRAN, conseiller de Territoire
Anne-Marie HEUGAS, conseillère de Territoire
Amin MBARKI, conseiller de Territoire
Murielle BENSÂÏD, conseillère de Territoire

2) en tant que personnalités qualifiées :
Mahamadou SYLLA, conseiller municipal de Bagnolet
Waly YATERA, adjoint au maire de Bobigny
Houria GUENDOUDI, adjointe au maire de Bobigny
Yann LEROY, conseiller municipal à la commune de Montreuil
Nassera DEFINEL, adjointe au maire de Montreuil
Camille PICARD, Banque des territoires

3) en tant que représentant des institutions socio-professionnelles :
2014-11-18-1 : La CAF
2014-11-18-2 : Action Logement

4) en tant qu'association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ;
- Emmaüs alternatives

AUTORISE le Président d'Est Ensemble à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

CT2022-12-13-2

Objet : Tarification et facturation de la Redevance Spéciale 2023

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 67

DIT que le tarif de redevance spéciale applicable en 2023 aux communes membres d'Est Ensemble sera de 0,023 € TTC par litre collecté de déchets non-ménagers assimilés aux ordures ménagères.

DIT que le seuil d'assujettissement à la redevance spéciale pour toute entreprise ou administration est fixé à la production de plus de 1 100 litres par semaine de déchets non-ménagers assimilés aux ordures ménagères (bacs à couvercle grenat ou marron).

PRECISE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de l'exercice 202, Fonction 812 /Nature 70612 /Code opération 0161202001/Chapitre 70.

CT2022-12-13-3

Objet : Approbation de la convention 2022-2027 entre Est Ensemble et CYCLEVIA pour la reprise gratuite des huiles minérales usagées



LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité

Pour : 67

APPROUVE la convention de collecte des huiles usagées entre Est Ensemble et CYCLEVIA pour la période 2022 – 2028.

AUTORISE le Président ou son représentant délégué à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice 2022 et suivant en chapitre 74, jusqu'à 6 ans au maximum.
maximum.

CT2022-12-13-4

Objet : Approbation du Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) entre Est Ensemble, Ecosystème et Ecologic

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité

Pour : 67

APPROUVE la résiliation du contrat de collecte sélective des déchets d'équipement électrique, électronique et électroménager entre Est Ensemble et OCAD3E à compter du 30 juin 2022.

APPROUVE le contrat de collecte sélective des déchets d'équipement électrique, électronique et électroménager entre Est Ensemble, Ecosystem et Ecologic pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2027.

AUTORISE le Président ou son représentant délégué à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice 2022 et suivant en chapitre 74, jusqu'à 6 ans au maximum, sous réserve de prolongation de l'agrément d'Ecosystem et Ecologic.

A défaut de renouvellement de l'agrément, ledit contrat sera résilié de fait.

Si l'agrément était prolongé, la convention serait tacitement prolongée de la même durée.

La caducité de la convention interviendra de même en cas de dissolution d'Ecosystème et Ecologic.

CT2022-12-13-5

Objet : Avenant à la convention Solideo - Paris 2024 relative à la rénovation du stade nautique Maurice Thorez

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 67

AUTORISE le président à signer le présent avenant et ses annexes.

AUTORISE le président à signer les futurs avenants d'ordre purement techniques dès lors qu'ils n'ont pas pour objet une modification du calendrier ou une baisse du montant des finances accordés.

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal sur l'opération 9031601017 / Nature 1328 / Fonction 413 (ou équivalente).

CT2022-12-13-6

Objet : Plaidoyer d'Est Ensemble pour l'animal

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 66

APPROUVE les termes du plaidoyer pour l'animal, annexé à la présente délibération.

CT2022-12-13-7

Objet : Ouverture anticipée de crédits d'investissement avant l'adoption du budget 2023

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

AUTORISE, pour le Budget Principal, le Président à engager, liquider en mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts, hors autorisation de programmes et remboursement de la dette, au budget primitif du budget principal et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement lors l'exercice précédent.

Les crédits provisoires ouverts au titre des anciens budgets annexes d'eau et d'assainissement seront exclusivement réservés au portage temporaire des dépenses liées à la création de la régie publique de l'eau et de l'assainissement.

L'ouverture anticipée des crédits est réalisée selon la répartition suivante :



Chapitre / Libellé (hors AP/CP)	Budget principal		Eau et assainissement	
	Budget primitif 2022	Budget Provisoire 2023	Budget primitif 2022	Budget Provisoire 2023
20 - Immobilisations incorporelles	1 362 265,00	340 566,00	2 496 000,00	624 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	688 020,52	172 005,00		-
21 - Immobilisations corporelles	10 228 531,00	2 557 133,00	37 768 000,00	9 442 000,00
23 - Immobilisations en cours	100 000,00	25 000,00		-
Total des dépenses d'équipement	12 378 816,52	3 094 704,00	40 264 000,00	10 066 000,00
26 - Participations et créances rattachées	662 503,50	165 626,00		-
27 - Autres immobilisations financières	1 200 000,00	300 000,00	250 000,00	62 500,00
Total des dépenses financières	1 862 503,50	465 626,00	250 000,00	62 500,00
Dépenses réelles d'investissement (hors AP)	14 241 320,02	3 560 330,00	40 514 000,00	10 128 500,00

RAPPELLE que le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation d'engagement ou de programme dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2023 tels qu'ils sont prévus par les délibérations prises par le Conseil de Territoire.

Pour le budget principal, les crédits sont présentés comme suit :

Crédits de paiement de fonctionnement sur Autorisation d'Engagement

Politique publique	Opération	Montant total de l'AE	Crédit de paiement 2023
Communication	MAGAZINE TERRITORIAL 2017-2020	363 724,55	12 562,46
Habitat	Dispositif territorial d'amélioration de l'habitat	2 600 000,00	340 000,00
Habitat	SECOND PLAN DE SAUVEGARDE COPRO LA BRUYERE BONDY	1 420 000,00	170 000,00
Habitat	OPAH-CD BAGNOLET-MONTREUIL	755 250,00	3 730,36
Habitat	POPAC POST-OPAH Bobigny et Pré-Saint-Gervais	452 930,00	9 899,41
Habitat	PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	804 000,00	162 000,00
Habitat	POPAC NOISY LE SEC ROMAINVILLE	334 100,10	29 847,00
Habitat	POPAC CENTRE VILLE BOBIGNY	257 906,49	1 170,88
Habitat	ETUDES HABITAT PRIVE	173 688,00	48 000,00
Habitat	DISPOSITIF INTERCOMMUNAL D'HEBERGEMENT	38 855,00	2 450,00
Habitat	PDS - OPAH CENTRE VILLE BOBIGNY	2 200 000,00	32 000,00
Renouvellement urbain	RENOUVELLEMENT URBAIN TERRITORIAL	2 880 546,00	440 000,00
Renouvellement urbain	FLUX FINANCIERS ANRU+ (VOLET FONCTIONNEMENT)	405 700,00	136 500,00



Crédits de paiement d'investissement sur Autorisation de Programme

Politique publique		Montant total de l'AP	Crédit de paiement 2023
Amenagement	PLANS LOCAUX D'URBANISME - VOLET VILLES	857 000,00	20 591,79
Amenagement	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	2 585 000,00	350 000,00
Amenagement	REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	201 000,00	175 799,49
Amenagement	CREATION D'UN RESEAU TELECOM TRES HAUT DEBIT	2 553 000,00	512 879,91
Amenagement	ZAC ECOCITE BOBIGNY - PARTICIPATION A L'AMENAGEUR	8 052 791,00	2 000 000,00
Amenagement	ZAC BOISSIERE ACACIAS MONTREUIL - ACQUISITIONS	3 380 000,00	1 004 579,00
Amenagement	ZAC FRATERNITE MONTREUIL - PARTICIPATION AMENAGEUR	7 618 003,00	2 225 833,00
Amenagement	ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY - PARTICIP. AMENAGEUR	14 400 000,00	1 800 000,00
Amenagement	ZAC RIVES DE L'OURCQ - BONDY - VERSEMENT AMENAGEUR	15 050 000,00	1 500 000,00
Amenagement	ZAC RIVES DE L'OURCQ BONDY - PASSERELLE	4 163 420,00	3 977 840,00
Amenagement	ZAC BENOIT HURE BAGNOLET - VERSEMENT PARTICIPATION	280 000,00	280 000,00
Amenagement	TERRITOIRE PLAINE DE L'OURCQ - NOISY LE SEC	1 615 500,00	441 760,00
Amenagement	PROMENADE DES HAUTEURS	27 930 236,00	3 000 000,00
Amenagement	AMENAGEMENTS TEMPORAIRES	90 000,00	40 000,00
Amenagement	PEPINIERE	352 592,00	33 632,00
Amenagement	ETUDES URBAINES T1	500 000,00	100 000,00
Amenagement	SECTEUR FAUBOURGS	430 000,00	50 000,00
Amenagement	OPERATION TZEN 3	1 745 000,00	872 500,00
Amenagement	MOBILITES	700 000,00	150 000,00
Communication	SITE INTERNET ESTENSEMBLE.FR	150 000,00	10 408,80
Communication	SIGNALETIQUE DES EQUIPEMENTS TERRITORIAUX	1 000 000,00	641 713,87
Culture	RENOVATION CONSERVATOIRE DE MONTREUIL	4 719 050,00	2 657 962,26
Culture	BIBLIOTHEQUE DES COURTILLIERES A PANTIN	7 296 859,00	2 321 660,00
Culture	RESTRUCTURATION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE PSG	10 913 964,08	1 955 000,06
Culture	BIBLIOTHEQUE DENIS DIDEROT BONDY	5 830 000,00	2 996 606,97
Culture	VEFA CINEMA BOBIGNY	22 192 382,40	12 200 000,00
Culture	ACQUISITIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE 2022-2026	1 121 500,00	236 500,00
Culture	RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE ELSA TRIOLET	2 025 000,00	60 000,00
Culture	RENOUVELLEMENT URBAIN TERRITORIAL (INVESTISSEMENT)	2 023 289,80	311 192,00
Déchets	AMENAGEMENT DECHETERIE DE MONTREUIL	3 635 338,00	1 499 999,96
Déchets	EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE PNEUMATIQUE	5 105 545,24	600 000,00
Déchets	PROGRAMME PLURIANNUEL D'IMPLANTATION DE PAVE	6 167 078,99	750 000,00
Economie	Bondy - Médiathèque / hôtel d'activité	8 400 000,00	200 000,00
Economie	FONDS ECONOMIE QUARTIERS	3 006 000,00	500 000,00
Environnement	FONDS ARBRES	20 000 000,00	3 125 000,00
Environnement	PARC DES GUILLAUMES NOISY LE SEC	3 817 000,00	860 000,00
Environnement	PARC DES BEAUMONTS	1 217 000,00	179 539,00
Environnement	BOIS DE BONDY	645 000,00	241 000,00
Habitat	OPAH RU MONTREUIL (PNRQAD)	1 211 900,00	100 000,00
Habitat	FAAHP OPAH-CD BAGNOLET-MONTREUIL	283 136,00	118 000,66
Habitat	OPAH PRE SAINT-GERVAIS	455 601,96	115 361,00
Habitat	OPAH-CD BOBIGNY	377 999,08	25 000,00
Habitat	OPAH-CD NOISY-LE-SEC	251 060,00	219 359,00
Habitat	RHI PANTIN 54 RUE DU PRE SAINT-GERVAIS	1 237 414,31	28 019,92
Habitat	OPAH-CD ROMAINVILLE	342 987,00	22 999,75
Habitat	DISPOSITIF INTERCO DE LUTTE CTRE L'HABITAT INDIGNE	10 850 860,00	629 933,00
Habitat	OPAH RU BAGNOLET (PNRQAD)	1 273 463,00	193 928,15
Habitat	TCA QUATRE CHEMINS	15 583 658,00	1 490 533,00
Habitat	OPERATION AMENAGEMENT 7 ARPENTS	18 814 631,00	1 426 394,00
Habitat	FAAHP 4 CHEMINS	984 100,00	170 000,00
Habitat	FAAHP 7 Arpents	1 000 000,00	110 000,00
Habitat	SECOND PLAN DE SAUVEGARDE LA BRUYERE BONDY	409 800,00	136 333,00
Habitat	POPAC PAUL ELUARD BOBIGNY	58 370,00	48 335,00
Habitat	ETUDES PREOPERATIONNELLES HABITAT INDIGNE	1 435 170,00	234 505,37
Habitat	PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	956 900,00	200 000,00
Habitat	PNRQAD COUTURES BAGNOLET	7 309 016,00	125 000,00
Habitat	FAAHP AMELIORATION ET DE RENOVATION THERMIQUE	800 000,00	40 000,00
Renouvellement urbain	PRU2 LA NOUE MALASSIS - BAGNOLET MONTREUIL	67 230 000,00	7 044 409,00
Renouvellement urbain	PRU2 L'ABREUVOIR - BOBIGNY	14 435 016,00	1 968 593,00
Renouvellement urbain	PRU2 CENTRE VILLE - BOBIGNY	26 003 814,00	3 987 090,00
Renouvellement urbain	PRU2 QUARTIERS NORD - BONDY	11 873 450,00	891 743,00
Renouvellement urbain	PRU2 BLANQUI - BONDY	6 969 161,00	487 860,00
Renouvellement urbain	PRU2 SABLIERE - BONDY	7 031 125,00	562 518,00
Renouvellement urbain	PRU2 LE MORILLON - MONTREUIL	4 551 440,00	262 877,00
Renouvellement urbain	PRU2 LONDEAU - NOISY-LE-SEC	15 669 409,00	1 535 006,00
Renouvellement urbain	PRU2 BETHISY CENTRE VILLE - NOISY-LE-SEC	12 912 831,00	1 002 800,00
Renouvellement urbain	PRU2 QUATRE CHEMINS PANTIN	22 580 175,00	3 300 047,00
Renouvellement urbain	PRU2 7 ARPENTS PANTIN / PRE SAINT-GERVAIS	15 530 344,00	1 653 434,00
Renouvellement urbain	PRU2 GAGARINE - ROMAINVILLE	57 760 000,40	3 585 000,00
Renouvellement urbain	FLUX FINANCIERS ANRU + (INVESTISSEMENT)	1 622 650,00	447 740,00
Sport	PISCINE LECLERC & BACQUET - CRD PANTIN	58 950 000,00	950 000,00
Sport	PISCINE MULINGHAUSEN - LES LILAS	4 104 917,83	900 000,00
Sport	STADE NAUTIQUE MAURICE THOREZ	24 766 526,80	11 700 000,00
Sport	NOUVELLE PISCINE DES MALASSIS BAGNOLET	19 000 000,00	860 000,00



CT2022-12-13-8**Objet : Clôture des budgets annexes d'assainissement et d'eau potable****LE CONSEIL DE TERRITOIRE,****APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité

Pour : 61

DECIDE de clôturer au 31 décembre 2022 les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau potable.**APPROUVE** l'intégration du bilan et des résultats de ces deux budgets annexes, tels qu'ils seront déterminés dans leurs comptes de gestion et comptes administratifs respectifs, au budget principal d'Est Ensemble avant reversement au budget de la Régie publique de l'eau et de l'assainissement.**AUTORISE** Madame le comptable public, Receveur municipal de Pantin, à procéder aux opérations de clôture de ces budgets et aux opérations nécessaires au transfert des résultats.**AUTORISE** le Président d'Est Ensemble à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.**CT2022-12-13-9****Objet : Mode de gestion des amortissements et des immobilisations dans le cadre de la M57****LE CONSEIL DE TERRITOIRE,****APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité

Pour : 61

DECIDE d'abroger au 31 décembre 2022 la délibération n° CT2019-12-23-5 du 23 décembre 2019 définissant les méthodes d'amortissement pratiqués pour les biens acquis sur le budget principal en précisant que tout plan d'amortissement commencé avant cette date se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités d'origine.**APPROUVE** les durées d'amortissement applicables au budget principal pour les immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2023, objet du tableau présenté en annexe.**AUTORISE** l'application de la méthode de calcul d'amortissement linéaire au prorata temporis en aménageant ce principe pour les biens de faible valeur c'est-à-dire dont le coût d'acquisition est inférieur à 1000 euros pour lesquels l'amortissement se fera en une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.**DECIDE de** n'appliquer l'amortissement par composants au cas par cas et à condition que l'enjeu significatifs aux seuls immeubles de rapport qui pourraient être acquis par Est Ensemble.**CT2022-12-13-10****Objet : Convention de gestion financière entre Est Ensemble et sa Régie publique de l'eau et de l'assainissement****LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE la convention de gestion financière ci-annexée.

CT2022-12-13-11

Objet : Approbation des redevances VNF, Agence de l'eau Seine Normandie, EPT Bassin Seine Grands Lacs

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 59

Alexie LORCA ne prend pas part au vote

FIXE à compter du 1er janvier 2023, la contre-valeur de la redevance pour service rendu de soutien d'étiage de l'EPTB Seine Grands Lacs, facturée par le délégataire sur le périmètre desservi, à **0,0117 € H.T. par mètre cube facturé.**

FIXE le taux de la contre-valeur valable à compter du 1er janvier 2023 à **0,0156 € H.T. par m3 facturé**, pour assurer le financement de la taxe versée à Voies Navigables de France.

FIXE à compter du 1er janvier 2023 la contre-valeur de la redevance prélèvement unitaire de l'Agence de l'Eau, facturée par le délégataire sur le périmètre desservi, à **0,0507 € H.T. par m3 facturé.**

INVITE son Président à mettre en œuvre l'ensemble des mesures nécessaires à l'exécution de la présente Délibération.

CT2022-12-13-12

Objet : Fixation de la part syndicale 2023 du prix de l'eau potable

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

MAINTIEN à partir du 1^{er} janvier 2023, la part syndicale du prix de l'eau potable sur Est Ensemble à 0,42 euros HT par m3.

CT2022-12-13-13

Objet : Convention SGP pour les études de dévoiement des réseaux d'assainissement - rue Auguste Delaune à Bobigny

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61



APPROUVE la « Convention subséquente relative au financement d'études pour la mise en compatibilité des biens de l'établissement public territorial « Est Ensemble » nécessaire à la réalisation de l'ouvrage annexe 6801P de la ligne 15 Est du Grand Paris Express ».

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant légal à signer ladite convention-subséquente.

PRECISE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget annexe de l'assainissement du BP 2022, Nature 13111, code opération 9191703007, chapitre 013.

CT2022-12-13-14

Objet : Approbation du programme de travaux de la bibliothèque Denis Diderot à Bondy

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE le programme de rénovation de la Bibliothèque Diderot pour un montant prévisionnel de 7,085 Millions d'euros ;

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal sur l'opération 9081601001, fonction 321.

CT2022-12-13-15

Objet : Composition du jury de concours de maîtrise d'oeuvre de la Bibliothèque Denis Diderot à Bondy

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE la composition du jury, suivante :

2014-11-18-3 : Le Président d'Est Ensemble ou son représentant dûment désigné

2014-11-18-4 : Les membres élus de la commission d'appel d'offres

2014-11-18-5 : Deux personnalités

2014-11-18-6 : 4 personnes indépendantes ayant une qualification professionnelle particulière exigée pour les candidats qui seront désignés par le Président sous la forme d'un arrêté

DIT que le jury sera présidé par le Président d'Est Ensemble ou son représentant.

PRECISE les règles de fonctionnement du jury comme suit :



2014-11-18-7 : Le délai minimum de convocation est fixé à 5 jours

2014-11-18-8 : La présence de la moitié des membres du jury est requise

FIXE l'indemnisation des membres du jury ayant une qualification d'architecte ou une qualification équivalente à hauteur de 400 € TTC par personnalité qualifiée et par participation au jury de concours.

PRECISE que la prime des participants ayant remis des prestations conformes au règlement de la consultation, sera d'un montant maximum de 29 500 € HT par participant.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal sur l'opération 9081601001, fonction 321.

CT2022-12-13-16

Objet : Convention de gestion de la collecte des déchets sur l'espace public entre Est Ensemble et la Ville des Lilas

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE le projet de convention de gestion de la collecte des déchets sur l'espace public entre l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et la Ville des Lilas.

AUTORISE le Président à signer le projet de convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

CT2022-12-13-17

Objet : Convention de coopération entre la ville de Paris et Est Ensemble relative à la mutualisation de l'aire de lavage et de la borne de distribution de gaz naturel pour véhicules de la ville de Paris sur le site du garage à bennes à Romainville

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE le partenariat avec la Ville de Paris et par conséquent les termes de la convention de coopération entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, relative à la mutualisation d'équipements techniques.

AUTORISE Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération.

AUTORISE Monsieur Le Président à signer les éventuels avenants à ladite convention.

PRECISE qu'il est prévu une première phase d'expérimentation d'une durée d'un an reconductible de façon tacite deux fois pour la même durée. Au-delà de cette phase d'expérimentation, la convention sera reconduite après accord des parties formalisé par simple échange de courriers, par période de 3 ans, en l'absence de résiliation anticipée.



PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'exercice 2022 et suivants, au chapitre 011, nature 611, fonction 812, opération 0161202001.

CT2022-12-13-18

Objet : Avenant n°3 à la Convention de financement de mise en œuvre du projet d'innovation d'Est Ensemble, dans le cadre de l'AMI ANRU+

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE l'Avenant n°3 à la Convention de financement de mise en œuvre du projet d'innovation d'Est Ensemble

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant délégué, à signer ledit avenant ;

PRECISE que les dépenses/crédits et les recettes correspondantes, en investissement, seront proposées aux exercices concernés du budget principal, sur la fonction 830 et l'opération 9021602013 (FLUX FINANCIERS ANRU+ EN INVESTISSEMENT) ou l'opération 8021604013 (FLUX FINANCIERS ANRU+ EN FONCTIONNEMENT) ou l'opération 0181204001 (REMUNERATION DU PERSONNEL)

Les recettes seront imputées sur le chapitre 13 et les dépenses sur le chapitre 204.

CT2022-12-13-19

Objet : Avenants n°3 à l'accord de consortium pour la mise en œuvre du projet d'innovation d'Est Ensemble, dans le cadre de l'AMI ANRU+

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE les Avenants n°3 à la Convention de financement et à l'Accord de consortium de mise en œuvre du projet d'innovation d'Est Ensemble

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant délégué, à signer lesdits avenants ;

PRECISE que les dépenses/crédits et les recettes correspondantes, en investissement, seront proposées aux exercices concernés du budget principal, sur la fonction 830 et l'opération 9021602013 (FLUX FINANCIERS ANRU+ EN INVESTISSEMENT) ou l'opération 8021604013 (FLUX FINANCIERS ANRU+ EN FONCTIONNEMENT) ou l'opération 0181204001 (REMUNERATION DU PERSONNEL)

Les recettes seront imputées sur le chapitre 13 et les dépenses sur le chapitre 204.

CT2022-12-13-20

Objet : Transfert du patrimoine de l'OPH Pantin Habitat par voie de fusion avec la SCP HLM DHI Construction et participation de l'EPT



LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

RAPPORTE la délibération n°CT 2022-09-27 du Conseil de Territoire du 27 septembre 2022;

CT2022-12-13-21

Objet : Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2021 de la concession de la ZAC de la Fraternité à Montreuil

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC Fraternité pour l'année 2021, annexé à la présente délibération.

CT2022-12-13-22

Objet : Les Lilas - Abords du parc Lucie Aubrac - Bilan de la concertation préalable à la création d'une opération d'aménagement

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE le bilan de la concertation préalable à l'opération d'aménagement des abords du parc Lucie Aubrac aux Lilas, tel qu'annexé à la présente délibération.

PRECISE que la concertation continuera à se dérouler durant toute la durée de l'élaboration du projet d'aménagement avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

CT2022-12-13-23

Objet : Les Lilas - Abords du parc Lucie Aubrac - Création de l'opération d'aménagement

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61



APPROUVE la création de l'opération d'aménagement « Abords du parc Lucie Aubrac », selon le périmètre, le programme de construction et le programme des équipements ci-annexés.

CT2022-12-13-24

Objet : Les Lilas - Opération d'aménagement ' Abords du parc Lucie Aubrac ' - Traité de Concession d'Aménagement et désignation de la SPL Ensemble en qualité d'aménageur

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE le traité de concession d'aménagement et ses annexes, ayant pour objet la réalisation de l'opération d'aménagement dite « Abords du parc Lucie Aubrac » aux Lilas ;

DESIGNE la SPL Ensemble en qualité de concessionnaire du traité de concession d'aménagement de l'opération d'aménagement « Abords du parc Lucie Aubrac » aux Lilas ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit traité de concession d'aménagement ainsi que tout document s'y rapportant ;

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal des projets d'aménagement de l'exercice 2023, Fonction 515/Nature 20422/Code opération 9041203002.

CT2022-12-13-25

Objet : Les Lilas - Opération d'aménagement ' Abords du parc Lucie Aubrac ' - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de cette opération d'aménagement

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE la convention tripartite Ville des Lilas - Est-Ensemble et SPL Ensemble de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la ville des Lilas pour l'opération d'aménagement des « abords du parc Lucie Aubrac », ci-annexée ;

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

CT2022-12-13-26

Objet : Pantin - ZAC Ecoquartier gare de Pantin Quatre Chemins - convention d'avance de trésorerie à la SPL Ensemble - avenant 2

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,



APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE l'avenant 2 à la convention d'avance de trésorerie entre Est Ensemble et la SPL Ensemble pour la réalisation de la ZAC Ecoquartier Gare de Pantin - Quatre Chemins à Pantin.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

CT2022-12-13-27

Objet : Pantin - Nouvelle Convention d'Intervention Foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, Est-Ensemble et la Ville

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE la nouvelle Convention d'Intervention Foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la Ville de Pantin et l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble ainsi que ses annexes, jointes à la présente délibération.

AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à signer ladite convention annexée à la présente délibération, et toutes pièces afférentes à ce dossier.

CT2022-12-13-28

Objet : Contrat de Ville 2022- Versement des subventions relatives au Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) pour les quartiers Politique de la Ville de Pantin

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

AUTORISE le versement aux porteurs de projets des subventions correspondant à leurs actions inscrites dans le tableau de décision suivant :

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2022

2014-11-18-9 : fonction 520, Code opération : 0071203001, Nature : 6574, Chapitre 65 pour les actions relevant des volets santé, cohésion sociale, citoyenneté, éducation.



Commission FIA 2022 PANTIN session 3													
Nbre de dossiers	Quartier(s) concerné(s)			Nom de la structure porteuse	Intitulé du projet	Résumé du projet	Coût total du projet	Rémunération des services et participation des usagers	Subvention d'exploitation Hors FIA	Autres produits de gestion courants	Montant demandé FIA	Montant proposé	Commentaires
	Quartier 1 Coutillières - Pont De Pierre	Quartier 2 4 Chemins	Quartier 3 7 Arpents										
1	QP093010 - Les Coutillières - Pont De Pierre			Association Africaine des Femmes Pantinoises	Reveillons la solidarité et le respect	Ensemble de trois ateliers thématiques sur le respect, l'éducation et la bienveillance intergénérationnelle au centre social des coutillières. Soit un repas de convivialité en décembre.	3 000 €			200,00 €	2 800 €	2 400 €	Avis Favorable, projet intéressant et association impliquée dans le quartier des Coutillières
2	QP093010 - Les Coutillières - Pont De Pierre	QP093024 - Quatre Chemins	QP093023 - Sept Arpents - Stalingrad	Carre Clay	Board and Chess	Mise en place d'un stage de trois jours qui allie la boxe et les échecs lors des vacances de fin d'année pour 17 jeunes de 11 à 17 ans en lien avec la semaine jeunesse de la ville. Entraînement, initiation et pratique durant les trois jours de stage qui se finissent par une soirée.	6 100 €	1 000,00 €	2 109,00 €		3 000 €	0 €	Avis Défavorable, association non pantinoise. Doit faire le lien avec le droit commun (service jeunesse) et manque de proposition pour aller chercher de nouveaux publics
4	QP093010 - Les Coutillières - Pont De Pierre			DANS LES COULEURS DU TEMPS	EMBARQUEMENT IMMEDIAT - Destination le Sénégal	Le samedi 19 novembre, journée en immersion totale d'un pays, le Sénégal. Faire découvrir le pays sous plusieurs aspects : Culinaire, artistique et culturel, danses, musique et le dialecte pour travailler autour d'un voyage solitaire au Sénégal en 2023.	2 500 €			500,00 €	2 400 €	2 000 €	Avis favorable, vigilance sur la participation "symbolique" des familles. La subvention ne peut pas financer une action éligible des participants francophones des habitants en QPV.
6	QP093010 - Les Coutillières - Pont De Pierre			Groupe Dioubau	Attre de Noël	Organisation d'une fête pour les enfants à l'occasion de Noël. Animations, jeux, ludiques et distribution de cadeaux dont l'objectif est de toucher un plus grand nombre d'enfants. Ce sera l'occasion pour les parents de passer un bon moment avec leurs enfants.	1 500 €				1 500 €	1 500 €	Avis favorable, projet à mettre en lien avec celui de l'association africaine des femmes pantinoises
7		QP093024 - Quatre Chemins		Jolis mômes	La joie fête de l'automne	Une soirée organisée dans le quartier des Quatre Chemins entre octobre et novembre avec une brocante solidaire de jouets, des ateliers parents enfants sur la thématique de l'automne, activités nature, feuill coprés et lecture de contes. La fête de l'automne se poursuivra avec un goûter d'automne et une soupe party avec Chien-Moyen suivi d'une	3 500 €	350,00 €		150,00 €	3 000 €	2 500 €	Avis favorable, bien se mettre en lien avec les services de la maison de quartier concernant l'organisation, la logistique et les autorisations nécessaires
8	QP093010 - Les Coutillières - Pont De Pierre			Les Joles de la sophro	Bulles de respiration	Ateliers de sophrologie, 6 séances et 2 balades, destinés aux femmes victimes de violence pour leur permettre de retrouver un mieux être physique et mental et avoir une gestion des émotions en partenariat avec le CAS et la Maison de quartier des Coutillières.	2 050 €				2 050 €	2 000 €	Avis favorable, le projet doit se poursuivre et changer d'échelle avec un accompagnement adapté sur la programmation du contrat de ville 2023
9	QP093010 - Les Coutillières - Pont De Pierre	QP093024 - Quatre Chemins		Théâtre du Kalam	La balade du Père Noël	Deux déambulation dans les rues de Pantin sur une journée de décembre. Le père Noël viendra à la rencontre des habitants accompagné de deux lutins et trois traîneaux au décor de Noël.	3 000 €				3 000 €	0 €	Avis défavorable, projet intéressant mais association non pantinoise, orientation vers l'appel à projet Quartier d'été au fil de l'eau
10		QP093024 - Quatre Chemins		Pour Une Vie Meilleure	Hiver Merveilleux	Organisation d'une action hon-neurs-murs festives et solitaire, au cœur du quartier des Quatre Chemins (passage Honoré), dans le cadre des fêtes de fin d'année. L'initiative vise la mise en place de plusieurs animations	3 300 €				3 000 €	2 500 €	Avis Favorable / Montant Est-Ensemble
11			QP093023 - Sept Arpents - Stalingrad	Viva la Vie'Dalle	Ateliers de jardinage et un goûter participatif	Atelier de préparation de plantes potagères, de fleurs mellifères. De mieux faire connaître le compost partagé situé sur la dalle et goûter participatif pour aussi être l'occasion d'écouter de la musique, de parcourir le musée d'urbanisme situé sur l'RS-27	1 600 €				1 250 €	500 €	Avis Favorable / Montant Est-Ensemble

Comme indiqué sur la délibération, le montant de **3 000 €** co-financé par Est Ensemble est proposé avec une répartition pour les deux associations suivantes (Ligne/dossier 10 et 11) :

- Pour Une Vie Meilleure : **2 500 €**
- Viva la Vie'Dalle : **500 €**

CT2022-12-13-29

Objet : Avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Agence locale de l'énergie et du climat Maitrisez votre énergie (ALEC-MVE) relatif à la prise en compte des engagements d'Est Ensemble en réponse aux propositions de la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE l'avenant 1 à la convention de partenariat 2021-2023 entre l'ALEC-MVE et Est Ensemble et ses annexes.

CT2022-12-13-30

Objet : Renouvellement du lancement de l'appel à projets Tous aux parcs pour l'élaboration d'un programme d'animations dans les parcs à destination du grand public

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,



APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE le lancement de l'appel à projets 'Tous aux parcs pour l'élaboration d'un programme d'animations dans les parcs à destination du grand public.

PRECISE que les crédits seront proposés au budget principal 2023 à hauteur de 70 000 euros, Fonction 830 / Nature 6574 / Opérations 0041201002, 0041201004, 0041201009.

CT2022-12-13-31

Objet : Souscription d'Est Ensemble au sociétariat de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) "Coopérative Carbone Paris et Métropole du Grand Paris" et désignation du représentant d'Est Ensemble

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité

Pour : 57

Abstention :4

APPROUVE la souscription d'Est Ensemble au sociétariat de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Coopérative Carbone Paris et Métropole du Grand Paris » via la prise de parts sociales à hauteur de 10 000 € ;

APPROUVE le projet de statuts de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président d'Est Ensemble ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la souscription de parts sociales ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

DESIGNE Monsieur Smaïla Camara, Vice-Président chargé de la transition écologique, des parcs et de la nature en ville, comme représentant d'Est Ensemble à l'assemblée générale de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ;

PRECISE que les crédits correspondants seront proposés au budget principal de l'exercice 2023, Fonction 71/Nature 261/Code opération 0041202011/Chapitre 26.

CT2022-12-13-32

Objet : Adoption de la convention de partenariat pluriannuelle entre l'association Jocus et l'établissement public territorial Est Ensemble en vue de l'organisation du projet ' Echappées chorégraphiques & musicales - Échange culturel et artistique à l'international ' et attribution d'une subvention à Jocus



LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE la convention pluriannuelle de partenariat avec l'association Jocus portant sur le projet « Echappées chorégraphiques et musicales – échange culturel et artistique à l'international 2022-2024 ».

AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

ATTRIBUE à l'association Jocus une subvention de 6 000 € pour l'année 2022.

DIT que la subvention, d'un montant de 6 000€ pour 2022, est imputée au budget principal de l'année correspondante, chapitre 65 opération 0081204001 – nature 6574.

CT2022-12-13-33

Objet : Règlement des conditions de vente des billets d'entrée et des contremarques pour les établissements scolaires et les collectivités dans le cadre des activités périscolaires ou des crèches

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE le règlement des conditions de vente des billets d'entrée et des contremarques pour les établissements scolaires et les collectivités dans le cadre des activités périscolaires ou des crèches.

DIT que toute structure devra signer ce document pour pouvoir bénéficier des tarifs appliqués aux scolaires, périscolaires et crèches

CT2022-12-13-34

Objet : Adhésion d'Est Ensemble à l'association de Seine-Saint-Denis Tourisme et désignation d'un représentant de l'Etablissement public territorial Est Ensemble

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE l'adhésion d'Est Ensemble à Seine-Saint-Denis tourisme.

APPROUVE le paiement de la cotisation de 500 €.

DESIGNE M. Tobias MOLOSSI en tant que représentant d'Est Ensemble au sein des instances de l'association.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2022, Fonction 90/Nature 6281/Code opération 0051202014 /Chapitre 62.



CT2022-12-13-35

**Objet : Avenant convention de partenariat entre Est Ensemble et Seine-Saint-Denis
Tourisme**

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE le montant de subvention de 61 000 €.

APPROUVE l'avenant à la convention triennale avec Seine-Saint-Denis tourisme ci-joint.

AUTORISE le Président d'Est Ensemble à signer le document.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, Fonction 11 /Nature 6574/Code opération 0051202014/Chapitre 65.

CT2022-12-13-36

**Objet : Modification de la composition de la Commission d'appel d'offres (CAO) d'Est
Ensemble**

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

PROCEDE à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres.

Liste des candidats :

Candidats titulaires	Candidats suppléants
Bruno MARTINEZ	Mohamed AISSANI
Richard GALERA	Thierry CHESNEAU
Luc DI GALLO	Patrick LASCOUX
Christian BARTHOLME	Olivier ONUR SAGKAN
Michelle BONNEAU	Mathieu MONOT

DECLARE élus pour siéger à la Commission d'appel d'offres:

En qualité de représentants titulaires :

- Bruno MARTINEZ
- Richard GALERA
- Luc DI GALLO
- Christian BARTHOLME
- Michelle BONNEAU

En qualité de représentants suppléants :

- Mohamed AISSANI



- Thierry CHESNEAU
- Patrick LASCOUX
- Olivier ONUR SAGKAN
- Mathieu MONOT

RAPPELLE que le remplacement des membres titulaires par les membres suppléants s'opérera dans l'ordre de la liste.

CT2022-12-13-37

Objet : Désignation d'un représentant d'Est Ensemble au sein de la Société publique d'aménagement Résilience et innovation

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

DESIGNE en tant que représentant d'Est Ensemble au sein du Conseil d'administration en remplacement de M. Wandrille JUMEAUX :

2014-11-18-10 : Bruno REBELLE

RAPPELLE les noms des mandataires d'Est Ensemble au sein des instances de la Société publique locale Résilience et innovation :

Pour l'Assemblée générale :

- M. Laurent BARON

Pour le Conseil d'administration :

- Mme Samia SEHOUANE
- Mme Djeneba KEITA
- M. Laurent BARON
- M. José MOURY

CT2022-12-13-38

Objet : Désignation des représentants d'Est Ensemble au sein du SYCTOM

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

DESIGNE en tant que délégué titulaire au sein des instances du Sycotom:

2014-11-18-11 : Titulaire : Mme Françoise CELATI
2014-11-18-12 : Suppléant : M. Thomas CHESNEAU



RAPPELLE que les représentants titulaires d'Est Ensemble désignés lors des Conseils de territoire du 16 juillet 2020 et du 29 mars 2022 sont : M. Philippe LAMARCHE, M. Patrick LASCOUX, M. Daouda GORY et M. Rafik ALOUT.

RAPPELLE que les représentants suppléants d'Est Ensemble désignés lors du Conseil de territoire du 16 juillet 2020 sont : Mme Brigitte MORANE, Mme Françoise CELATI, M. Luc DI Gallo et M. Amin MBARKI.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

CT2022-12-13-39

Objet : Convention financière avec l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC) : mission professionnelle consolidation du cadre partenarial du projet promenade des Hauteurs

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

APPROUVE la convention pédagogique de mission et la convention financière afférente de partenariat entre Est Ensemble et l'École Nationale des Ponts et Chaussées dans le cadre de l'atelier Master spécialisé « Politiques et actions publiques pour le développement durable »;

AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention de pédagogique de mission et la convention financière afférente et tout document en découlant ;

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2022, Fonction 824/Nature 6574 /Code opération 0011202001 /Chapitre 011.

CT2022-12-13-40

Objet : Rapport social unique 2021

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

ENTERINE le rapport social unique 2021 de l'Etablissement public territorial Est Ensemble tel que présenté.

CT2022-12-13-41

Objet : Renouvellement de la convention portant adhésion au service de médecine préventive du CIG petite couronne

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,



APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 61

DECIDE d'adhérer à la convention du service de médecine préventive, selon les modalités présentées en annexe.

AUTORISE le Président à signer, la convention susvisée et tout acte en découlant.

PRECISE que les crédits afférents sont inscrits au budget 2013, au chapitre 12 dans la nature 6475 de l'opération n°0181201001.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h35.

Romainville, le 20 décembre 2022

SIGNE
Le Président

Patrice BESSAC

